



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 mai 2002  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Montserrat

#### Document de travail établi par le Secrétariat\*

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1–4	3
II. Contexte constitutionnel . . . . .	5–7	3
III. Évolution politique . . . . .	8–11	4
IV. État du volcan de la Soufrière . . . . .	12–13	4
V. Situation économique . . . . .	14–24	5
A. Budget . . . . .	15–20	5
B. Banque et finance . . . . .	21–22	6
C. Tourisme . . . . .	23	7
D. Agriculture et pêche . . . . .	24	7
VI. Conditions sociales . . . . .	25–35	7
A. Enseignement . . . . .	25–26	7
B. Santé . . . . .	27–28	8
C. Logement et développement des infrastructures . . . . .	29–30	8
D. Droits de l'homme . . . . .	31–32	9
E. Personnes évacuées . . . . .	33–35	9

\* La date de soumission du présent document a été reportée au 16 mai 2002 pour tenir compte des données les plus récentes ayant trait au territoire.



VII.	Aide au développement apportée par le Royaume-Uni . . . . .	36	9
VIII.	Aide accordée par l'ONU et d'autres organisations internationales . . . . .	37-40	10
IX.	Relations avec les organisations et entités internationales . . . . .	41	11
X.	Statut futur du territoire . . . . .	42-47	11
	A. Position du Gouvernement du territoire . . . . .	42	11
	B. Position de la Puissance administrante . . . . .	43-47	11
XI.	Examen par l'Assemblée générale . . . . .	48	12

## I. Généralités

1. Montserrat<sup>1</sup>, l'une des îles de l'archipel Sous-le-Vent des Caraïbes orientales, est située à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest du département français d'outre-mer de la Guadeloupe. La longueur du territoire est de 18 kilomètres, sa largeur de 11 kilomètres et sa superficie de 103 kilomètres carrés. L'île tout entière est volcanique et montagneuse. En raison du caractère accidenté de ses côtes, il ne s'y trouve aucun port praticable en toute saison<sup>2</sup>.

2. En 1493, lors de son deuxième passage à Montserrat – parfois appelée l'île d'émeraude – Christophe Colomb a donné au territoire le nom d'une abbaye espagnole. En 1632, l'île est devenue colonie britannique; les premiers arrivants étaient en majorité originaires d'Irlande. En 1768, une tentative de soulèvement des esclaves qui travaillaient dans les plantations de coton, de sucre et de tabac a échoué. Bien que Montserrat ait été brièvement occupée par la France à plusieurs reprises, les Britanniques ont définitivement repris le contrôle de l'île en 1783. Montserrat est devenue colonie de la Couronne en 1871.

3. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière, qui était en sommeil depuis plus de 400 ans, est entré en éruption, entraînant l'évacuation, en août, de plus du tiers de la population du sud de l'île vers les régions du nord, « plus sûres ». L'ancien chef-lieu de Montserrat, Plymouth, a été abandonné après la recrudescence de l'activité volcanique en 1996, remplacé temporairement par Brades, et il est prévu d'installer le nouveau chef-lieu à Little Bay, sur la côte nord-est de l'île.

4. Montserrat comptait 10 581 habitants en 1995. En 1998, ceux-ci n'étaient plus que 3 500, voire 2 800, d'après certaines sources<sup>3</sup>. En 1999, la population du territoire était estimée à un peu plus de 4 600 habitants. D'après les listes électorales établies en vue des élections prévues pour 2001, Montserrat comptait, en février 2001, environ 5 000 habitants, dont près de 3 000 étaient âgés de plus de 18 ans. L'anglais est la seule langue de l'île. La religion principale est le christianisme, les principales confessions étant l'anglicanisme, le catholicisme et le méthodisme.

## II. Contexte constitutionnel

5. Montserrat est un territoire non autonome du Royaume-Uni, administré par celui-ci aux termes de l'Ordonnance constitutionnelle (Montserrat Constitution Order) de 1989, qui est entrée en vigueur en 1990. Le Livre blanc du Royaume-Uni intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » (Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer) (voir A/AC.109/1999/1, annexe, et A/AC.109/1999/15, par. 38), présenté au Parlement en mars 1999, établissait la nécessité pour chaque territoire de disposer d'un cadre constitutionnel adapté à sa propre situation, et indiquait que les suggestions faites par les gouvernements des territoires d'outre-mer concernant des propositions précises de modification de la Constitution seraient examinées attentivement. Une commission de révision de la Constitution a été créée à Montserrat et placée sous la direction de Sir Howard Fergus, avec pour mandat de consulter la population du territoire avant de formuler des recommandations sur la question<sup>4</sup>. La Constitution actuelle prévoit un gouverneur, nommé par la Reine; un conseil exécutif composé du Gouverneur (qui en assure la présidence), du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres de droit (le Procureur général et le Secrétaire aux finances); et un conseil législatif composé du Président, de deux membres de droit (le Procureur général et le Secrétaire aux finances), de sept membres élus dans sept circonscriptions élisant chacune un membre au suffrage universel, et de deux membres désignés. Les élections se tiennent tous les cinq ans au suffrage universel. Des élections étaient prévues en novembre 2001 mais, du fait de la démission de deux ministres en février 2001 et de la chute du Gouvernement, la date en a été avancée au 2 avril 2001 (voir par. 10).

6. Les responsabilités ministérielles couvrent tous les domaines de l'activité gouvernementale, y compris les finances. Les secteurs des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la défense, de la fonction publique et des services financiers offshore relèvent de la responsabilité du Gouverneur, qui agit sur les conseils des ministres. C'est le Président du Conseil législatif qui assume les fonctions du Gouverneur en l'absence de ce dernier.

7. La *common law* du Royaume-Uni s'applique au territoire, conjointement avec la législation adoptée sur le plan local. La justice est administrée par la Cour suprême des Caraïbes orientales. La Royal Montserrat Police Force est financée par le programme de coopération technique. Le Commissaire principal actuel, membre de la Force depuis 35 ans, a été nommé à son poste en mars 2002<sup>5</sup>.

### III. Évolution politique

8. Le Gouverneur actuel de Montserrat, Tony Longrigg, est en poste depuis mai 2001. Le nouveau Ministre principal, John Osborne, a pris ses fonctions en avril 2001. Les principaux partis politiques sont le Nouveau mouvement pour la libération du peuple (NPLM) et le Parti national progressiste (NPP). Lors des dernières élections, tenues en 1996, dans le tumulte provoqué par l'activité volcanique, la participation a été très faible. Aucun des partis n'a obtenu la majorité et un gouvernement de coalition a été constitué.

9. Un nouveau système électoral a été adopté. La plupart des circonscriptions du territoire n'étant pas actuellement habitables par suite de l'éruption du volcan de la Soufrière, l'île tout entière est considérée comme une circonscription unique. Neuf membres non rattachés à une circonscription électorale sont élus au scrutin à deux tours. La nouvelle Assemblée ne comprend aucun membre désigné. L'une des grandes questions qui se posaient au sujet du nouveau système était celle de la durée de résidence requise pour participer au scrutin. Initialement, il avait été proposé de la fixer à trois semaines, afin de permettre aux électeurs de Montserrat résidant à l'étranger de rentrer pour voter. Pour les élections de 2001, elle a été portée à 36 mois, afin que le vote reflète mieux l'opinion des habitants du territoire. Cette disposition a cependant été mal accueillie parmi les électeurs de Montserrat qui vivent et travaillent à l'étranger.

10. La démission de deux ministres en février 2001 a ébranlé le gouvernement de coalition, qui, sur les sept membres élus au Conseil législatif, détenait une majorité d'un membre. La Constitution du territoire prévoit qu'en pareil cas de nouvelles élections doivent être organisées dans un délai de 90 jours. La date du scrutin a donc été avancée de novembre au 2 avril 2001. Le NPLM a remporté une victoire écrasante : il détient maintenant sept sièges sur neuf au Conseil législatif. Les deux autres sièges sont occupés par le

NPP. Trois des représentants élus sont des femmes, dont deux recevront des portefeuilles ministériels. Le taux de participation était de 78 % des 2 953 électeurs inscrits. Quatre des élus ont recueilli plus de 50 % des voix. La campagne électorale était axée sur les grandes questions suivantes : amélioration des relations avec le Royaume-Uni; investissements étrangers et locaux; création d'emplois et logement; moyens d'encourager le retour des personnes originaires de Montserrat résidant à l'étranger.

11. Le Livre blanc du Royaume-Uni (1999) intitulé « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories » étudiait également la question des droits relatifs à la citoyenneté britannique. À la fin d'une longue procédure parlementaire, le projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui prévoyait l'octroi de la citoyenneté britannique aux citoyens de ces territoires, est devenu exécutoire par sanction royale, en mars 2002 (voir A/AC.109/2002/2/Add.1). La loi permet aux citoyens de Montserrat et des autres territoires britanniques d'outre-mer de demander la citoyenneté britannique à compter du 21 mai 2002, et de bénéficier ainsi du droit de se déplacer librement, de résider et de travailler au Royaume-Uni, ainsi que dans les autres pays membres de l'Union européenne<sup>6</sup>.

### IV. État du volcan de la Soufrière

12. L'Observatoire volcanologique de Montserrat, créé à la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière en 1995, est devenu un organe officiel du Gouvernement de Montserrat en 1999. Essentiellement financé par le Département du développement international du Gouvernement britannique, il a pour rôle de conseiller les autorités civiles sur l'activité volcanique et les risques qui y sont associés. Dans un rapport qu'il a publié en mars 1999, l'Observatoire indiquait que rien ne laissait présager une nouvelle éruption dans un avenir proche. Une nouvelle éruption s'est toutefois produite en novembre 1999, puis une autre en mars 2000. D'après un nouveau rapport qu'il a publié en janvier 2001, le dôme était plus gros qu'il ne l'avait jamais été depuis que l'éruption avait commencé en 1995 et s'élargissait principalement vers l'est, provoquant des centaines de chutes de pierres chaque semaine. À cette époque, les risques auxquels étaient exposées les zones habitées de Montserrat étaient jugés faibles. Le 29 juillet 2001, une nouvelle

éruption s'est produite, provoquant l'effondrement partiel du dôme et entraînant des écoulements de lave qui ont gagné la mer par le flanc oriental du volcan. Simultanément, des vents dominants ont déplacé une colonne de cendres en direction du nord-ouest, dont les retombées ont atteint les îles Vierges et Porto Rico. Malgré des chutes de pierres et des retombées de cendres sur les zones habitées, on n'a déploré aucun blessé à Montserrat. Dans une évaluation scientifique de l'état du volcan et des risques qui en découlent publiée en septembre 2001, l'Observatoire indiquait qu'il n'y avait aucun signe de ralentissement de l'activité volcanique et prévoyait qu'elle se maintiendrait au même niveau au cours des prochaines années. En mars 2002, on signalait que, depuis septembre 2001, le volume du dôme avait augmenté à la vitesse moyenne de 2 mètres cubes par seconde, soit 400 000 tonnes par jour<sup>7</sup>.

13. Depuis la fin de 1999, l'Observatoire a mené une vigoureuse campagne d'information aux niveaux local et régional, dans le cadre de laquelle il a notamment organisé des voyages dans les pays voisins et au Royaume-Uni, afin d'y diffuser des informations de première main et de rencontrer des responsables chargés de la protection contre les catastrophes naturelles, des historiens locaux, des groupements de citoyens de Montserrat, ainsi que le grand public. En septembre 2001 a débuté, à Fleming, la construction d'un nouveau bâtiment devant abriter l'Observatoire. Conçu par un architecte local et financé par le Département britannique du développement international, il offre un poste d'observation parfait sur le dôme du volcan; sa construction devrait être achevée d'ici un an environ<sup>8</sup>.

## V. Situation économique

14. Les dégâts causés par les cyclones joints à l'activité volcanique ont gravement compromis le développement économique de Montserrat et affectent sa planification future. En 1995, le chef-lieu, l'aéroport, les ports, l'infrastructure économique et de nombreuses habitations ont été détruits. Le produit intérieur brut (PIB) a reculé de 50 % entre 1995 et 1998 et, d'après les indications d'*Oxford Analytica* en date du 29 janvier 2002, il avait encore diminué de 6,3 % en 2000. Le pays a de nouveau enregistré une croissance positive en 2001 (voir par. 15 ci-dessous). Bien que la partie nord de l'île ait été déclarée

relativement sûre, les investisseurs étrangers continuent de faire preuve de prudence, principalement en raison de la réticence des sociétés d'assurance et des banques à prendre des risques. Alors que les efforts visant à relever l'économie se poursuivent, l'activité économique est centrée sur la reconstruction, qui est largement financée par le Département britannique du développement international.

### A. Budget

15. Durant la présentation du budget pour l'exercice en cours, en mars 2002, le Ministre principal a souligné que les événements du 11 septembre 2001 avaient affaibli l'économie de nombreux pays à travers le monde, en particulier celles des petits États. Toutefois, en 2001, pour la première fois en sept ans, l'économie de Montserrat a enregistré une croissance positive. Les estimations préliminaires de la Banque centrale ont montré qu'au cours des 11 derniers mois, l'économie avait progressé de 5,7 % (passant de -5,3 % à 0,4 %). Cette croissance est due principalement à l'efficacité des négociations menées avec le Gouvernement britannique et à l'autonomie renforcée du Département du développement international en matière de gestion des affaires locales, ce qui, selon le Ministre principal, a permis de lever certaines restrictions et d'accélérer l'exécution des projets de travaux publics. Ce déblocage a entraîné une reprise du secteur du bâtiment et la promotion des programmes de prêts hypothécaires pour les particuliers souhaitant accéder à la propriété et pour les entreprises. Le secteur des services (eau, électricité, transports et autres services publics) a, quant à lui, connu une croissance marginale. On notera, par ailleurs, la promulgation d'une loi portant création de la Commission des services financiers chargée de réglementer et de promouvoir le secteur financier offshore, en étroite collaboration avec la Chambre de commerce de Montserrat.

16. En 2001, les dépenses publiques se sont élevées à 52 millions de dollars des Caraïbes orientales, tandis que les recettes locales se chiffraient à 26,5 millions de dollars des Caraïbes orientales, le Gouvernement britannique ayant offert de combler le déficit par le biais du Département du développement international. En 2002, les recettes devraient augmenter d'environ 1,7 million de dollars des Caraïbes orientales grâce aux revenus générés par les services d'hélicoptère et de ferry. L'inflation a été de 4,9 % en 2001. Le Ministre

principal a déclaré que l'un des principaux objectifs du Gouvernement en matière de politique économique était de juguler l'inflation, en coopérant avec le secteur privé afin de contrôler les prix des biens et services.

17. Lorsqu'il a présenté le budget, le Ministre principal a indiqué que l'idée directrice de la stratégie du Gouvernement en matière de finances publiques était de générer des recettes grâce à un accroissement de l'activité économique dans les secteurs clefs. Les crédits imputés sur le budget ordinaire ont été calculés en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle il n'y aurait pas de changement majeur dans l'orientation de la politique générale ni de nouvelle éruption volcanique. Le Ministre principal a proposé de chiffrer les dépenses ordinaires à 66,2 millions de dollars des Caraïbes orientales en 2002, soit une augmentation de 10,9 millions de dollars par rapport à 2001. Le Ministère de l'éducation, de la santé et des services communautaires recevrait 15,8 millions de dollars des Caraïbes orientales; le Ministère des communications et des travaux publics, 13,4 millions de dollars; les services des fonds consolidés, 8,3 millions de dollars; le Ministère de l'agriculture, du logement, des terres et de l'environnement, 4,5 millions de dollars; le Ministère des finances, 2,9 millions de dollars; et les autres départements, 21,1 millions de dollars.

18. Le Gouvernement s'emploie également à régler les problèmes liés aux arriérés d'impôts. Dans un premier temps, le Ministre principal a annoncé que tous les impôts frappant les biens immobiliers qui ont été en grande partie détruits ou rendus inaccessibles par l'éruption de 1995 seraient annulés. Il a également annoncé des mesures d'incitation fiscale en faveur des citoyens de Montserrat faisant l'acquisition d'un terrain ou d'un logement, ainsi que des établissements scolaires et scientifiques et des sociétés offshore ayant conclu des partenariats ou menant des opérations en association avec des sociétés agréées sur l'île.

19. Le Ministre principal a indiqué qu'une mission consultative avait été entreprise en 2001 afin de définir des stratégies visant à promouvoir l'essor des entreprises privées. Il a ajouté que les autorités s'efforçaient actuellement d'attirer des sociétés dans les domaines du commerce électronique et des technologies de l'information, qui mettraient à profit les compétences de la population de Montserrat, peu nombreuse mais éduquée. Le Gouvernement étudie les possibilités d'investissement qu'offrirait la création d'un nom de domaine propre à Montserrat (.ms).

20. En ce qui concerne le plan d'aide du Royaume-Uni, le Ministre principal a annoncé que, dans le but de stimuler l'économie, le Gouvernement avait collaboré étroitement avec le Département du développement international en 2001 pour faire en sorte d'utiliser dans toute la mesure possible les 24,4 millions de livres sterling qui lui avaient été alloués (voir par. 36). Le Gouvernement était cependant préoccupé par la diminution des subventions octroyées par le Royaume-Uni imposée par le plan d'aide pour 2001-2006. Le Gouvernement britannique avait ordonné au Gouvernement de Montserrat de diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'aide budgétaire et lié l'approbation de certains projets à l'adoption de mesures de recouvrement des coûts. Les autorités ont estimé qu'il était inopportun de procéder à une diminution importante de l'aide dans la mesure où l'infrastructure économique ne permettait pas encore de remplacer cette source de financement. Le Ministre principal a dit qu'il souhaitait établir un équilibre entre la politique du Royaume-Uni et la nécessité d'éviter d'alourdir la fiscalité d'actifs déjà fortement imposés.

## B. Banque et finance

21. D'après l'état budgétaire de 2002, la dette extérieure de Montserrat, contractée principalement auprès de la Banque de développement des Caraïbes, se situe autour de 20 millions de dollars des Caraïbes orientales (soit 5,3 millions de livres sterling). Le solde est équivalent à celui de 2001 du fait de l'adoption d'un moratoire de trois ans sur plusieurs prêts. Le Gouvernement s'efforce de trouver le moyen de rembourser certaines dettes plus tôt que prévu, étant donné qu'une grande partie des fonds devait servir à l'achat de biens rendus inutilisables du fait de l'activité volcanique. De ce fait, la marge de manoeuvre dont disposait le Gouvernement pour lancer de nouveaux emprunts en vue de financer des projets d'une importance cruciale s'est trouvée limitée. Les autorités étudient actuellement la possibilité de souscrire de nouveaux emprunts auprès du Royaume-Uni et de la Banque de développement des Caraïbes. Entre-temps, au titre du fonds d'affectation spéciale créé en vue de satisfaire aux besoins essentiels, la Banque a approuvé six projets d'un montant total de 200 000 dollars des Caraïbes orientales pour Montserrat, qui portent notamment sur la reconstruction de deux écoles et la réorganisation de programmes de formation à l'intention des groupes de population à faible revenu<sup>9</sup>.

22. En juin 2000, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié une liste de 35 pays, dont Montserrat, présentés comme des centres financiers extraterritoriaux ayant des pratiques fiscales dommageables. Elle a souligné que ces juridictions devaient améliorer leurs réglementations financières et éliminer ces pratiques sous peine de sanctions. Une étude indépendante sur les territoires des Caraïbes, publiée en octobre 2000, a évalué la mesure dans laquelle chaque territoire réglementait son secteur financier international et se conformait aux normes internationales et aux règles de bonne pratique. Dans la réponse qu'il a adressée à l'OCDE en janvier 2001, le Gouvernement de Montserrat a indiqué que certains aspects de la législation du territoire étaient conformes aux règles de bonne pratique, tout en admettant l'existence de certains points faibles dans la réglementation locale des services financiers et déclaré qu'il s'emploierait à augmenter les effectifs en personnel qualifié de l'organe de contrôle, à renforcer la supervision des banques extraterritoriales, à amender la législation relative à l'octroi de licences et à améliorer la surveillance des sociétés d'assurance et autres sociétés extérieures<sup>10</sup>. Le 7 mars 2002, l'OCDE a annoncé qu'elle avait retiré Montserrat de la liste des paradis fiscaux qu'elle avait établie car les autorités du territoire s'étaient engagées à améliorer la transparence et à procéder à des échanges d'informations ayant trait à la fiscalité avec les pays membres de l'OCDE, d'ici à la fin de 2005<sup>11</sup>.

### C. Tourisme

23. Malgré l'insuffisance des équipements et la publicité négative dont l'île a fait l'objet en raison de l'activité volcanique, l'industrie du tourisme retrouve peu à peu son niveau passé. Selon le Directeur du tourisme, l'année 2000 a enregistré une augmentation de 11 % par rapport à 1999, avec 14 356 entrées, et, jusqu'en octobre 2001, on a constaté une augmentation de 8,7 % par rapport à l'année précédente. Il est probable que, pour l'ensemble de l'année 2001, les chiffres indiqueront une baisse due au ralentissement du trafic aérien dans le monde entier à la suite des événements du 11 septembre 2001. Les dépenses des touristes en 2000 se sont élevées à 24 millions de dollars des Caraïbes orientales, soit 2,2 millions de dollars de plus qu'en 1999. On compte que la construction d'un nouvel aéroport encouragera le tourisme, de même que le lancement d'un programme

d'information du public visant à dissiper certaines des idées reçues quant aux dangers potentiels de l'activité volcanique et la création de nouveaux sentiers de randonnées et d'équipements touristiques permettant d'observer le volcan. La liaison avec Antigua-et-Barbuda est actuellement assurée par ferry et par hélicoptère et on estime qu'il existe des possibilités d'augmenter le nombre d'excursions à partir de ces îles voisines<sup>12</sup>.

### D. Agriculture et pêche

24. D'après le Ministre principal, la période de sécheresse, qui s'est prolongée durant le premier semestre de 2001, a eu de graves conséquences pour la production agricole qui a accusé une baisse de 45 %, ce qui a fait ressortir la nécessité de mettre en place des systèmes d'irrigation et des barrages. Trois minibarrages ont été achevés à la fin de 2001 et un quatrième est en cours de construction. Les principales cultures produites en 2001 ont été la pomme de terre à chair blanche, le poivron, le concombre et le gombo. La production d'oeufs, qui était négligeable en 2000, a sensiblement augmenté, atteignant 10 800 douzaines en 2001. Les prises de poissons ont également augmenté de 8 % en 2001, soit 77 515 livres. En 2002, les efforts devraient continuer d'être axés sur la construction d'infrastructures agricoles essentielles. Un crédit de 4 592 000 dollars des Caraïbes orientales a été inscrit au budget de 2002 aux fins de la construction de systèmes d'irrigation. Dans le cadre de l'action qu'il mène en vue de parvenir à l'autosuffisance agricole, le Gouvernement a défini trois principaux domaines d'activité : le premier portant sur la culture de racines et de tubercules, de fruits, de légumes-feuilles et de condiments, le second sur la production d'oeufs et de viande de volaille et le troisième sur l'aide fournie à l'Association des éleveurs et à l'Association des agriculteurs. L'accent est également mis sur la formation de personnel dans le secteur de la pêche. Enfin, il est prévu d'ouvrir un marché dans le village-festival de Little Bay, en 2002, en vue de remplacer le marché de Plymouth détruit en 1995<sup>13</sup>.

## VI. Conditions sociales

### A. Enseignement

25. En 1998, la zone désignée comme « sûre » comptait quatre écoles primaires publiques accueillant

des enfants des zones non évacuées ainsi que des zones évacuées. Il existait en outre deux écoles primaires privées et deux établissements d'enseignement secondaire – un privé et un public – dotés de trois campus<sup>14</sup>.

26. En vue de faire face à la demande croissante en matière de scolarisation à tous les niveaux du système éducatif, un certain nombre de projets sont mis en oeuvre dans les zones sûres. En 2001, le Gouvernement a lancé un plan d'éducation quinquennal; les classes supérieures ont été rétablies au collège d'enseignement secondaire et une unité consacrée aux enfants ayant des besoins spéciaux a été créée. En décembre 2001, les autorités ont accordé une licence d'exploitation à une école de médecine (Medical School of St. Mary), qui doit accueillir un premier groupe de 20 étudiants. En mars 2002, un centre d'éducation préscolaire, financé par le Royaume-Uni, a été inauguré à Look Out<sup>15</sup>. En outre, l'Union européenne et le Département britannique du développement international financent un projet concernant la création d'un établissement d'enseignement post-secondaire communautaire, d'un coût de 6 millions de dollars des Caraïbes orientales, qui doit être achevé d'ici à septembre 2003.

## B. Santé

27. Selon l'OMS, un projet sanitaire élaboré par le Gouvernement du Royaume-Uni, avec l'assistance technique de l'Organisation de la santé panaméricaine, vise à rétablir à Montserrat les services de santé qui existaient avant l'éruption volcanique. Des dispensaires offrant des services gratuits aux habitants de Montserrat fonctionnent dans la zone sûre, à St. Peter, à Cudjoe Head et à St. John. Deux médecins et un dentiste privés exercent en outre sur l'île. L'hôpital de St. John, rénové en 1999, dispose désormais de 30 lits et peut accueillir 50 personnes âgées; il comprend une nouvelle pharmacie; un laboratoire; une unité de traitement des dossiers médicaux; de nouveaux services pour les urgences, la radiologie et les consultations externes; ainsi qu'un service psychiatrique sécurisé. Un bloc opératoire doit être installé sur le site de St. John en 2002, ce qui évitera de transférer à Antigua les patients devant subir une intervention chirurgicale. Les services qui ne sont pas disponibles à plein temps sur le territoire sont fournis dans le cadre d'accords passés avec des spécialistes qui viennent sur place. En 2002, le Ministère de la santé

doit effectuer une enquête sur la qualité des soins dispensés, en vue de l'élaboration de plans d'action sanitaires à long terme<sup>16</sup>.

28. En mars 2002, les autorités sanitaires ont fait part de leur préoccupation face à l'augmentation du nombre de cas de VIH/sida et d'hépatite B liés à des maladies sexuellement transmissibles, déclarés en 2001. Un programme de formation consacré au VIH et aux MST, destiné aux éducateurs et financé par ONUSIDA et par diverses Sociétés de la Croix-Rouge a été inauguré à Montserrat<sup>17</sup>.

## C. Logement et développement des infrastructures

29. D'après le Ministre principal, en dépit des efforts déployés pour reloger les personnes déplacées à la suite de l'éruption du volcan, 1 000 familles déplacées étaient encore sans logement en mars 2002. En outre, le registre des logements indiquait que de nombreux Montserratiens retourneraient sur l'île s'ils avaient accès à des terres et à des prêts hypothécaires. La stratégie de logement lancée par le Gouvernement a donc reçu l'appui financier du Département britannique du développement international, qui a alloué un montant de 10 millions de livres sterling supplémentaires pour la période 2001-2006, et de la Communauté européenne, qui a versé 3 250 000 livres sterling. Le programme de construction de logements comprend les volets suivants : développement des infrastructures, rénovation des logements et viabilisation des lotissements. Au titre du programme de subventions à l'autoconstruction, 44 primes supplémentaires ont été accordées aux Montserratiens au cours de l'exercice 2001. L'un des principaux objectifs du Gouvernement est de rétablir le taux d'accès à la propriété au niveau d'avant l'éruption. Il a donc salué la décision prise par la Montserrat Building Society et la Banque de Montserrat de relancer les programmes de prêts hypothécaires, en juillet 2002. Le Ministre principal a également annoncé la fusion, courant 2002, du Government Housing Unit (département chargé du logement) et de la Land Development Authority (organisme public chargé de l'aménagement foncier), qui deviendront la National Housing and Development Corporation (société nationale chargée du logement et de l'aménagement).

30. Au nombre des projets relatifs à l'infrastructure lancés en 2001 figuraient la construction d'un centre

d'hébergement pour les personnes âgées et d'une école maternelle à Look Out; l'inauguration de l'organisme public chargé de l'aménagement foncier, du nouveau quartier général de la police et d'une caserne de pompiers à Brades; la création d'un centre de santé et d'un entrepôt pour le service des urgences à St. John; la construction d'un observatoire volcanologique à Fleming; et la rénovation du commissariat de police de Cudjoe Head. Le stade de l'Association de football de Montserrat et le Centre culturel national devaient être achevés en 2002. Quant au site du nouvel aéroport, la décision finale n'était pas encore arrêtée. D'après les estimations préliminaires, le coût de la construction de l'aéroport s'élèverait à 41,5 millions de dollars des Caraïbes orientales, dont 18 millions de dollars seraient accordés par l'Union européenne, le montant restant étant financé par le Département britannique du développement international et par le Gouvernement de Montserrat.

#### **D. Droits de l'homme**

31. D'après les informations parues dans la presse, une équipe de deux spécialistes des droits de l'homme a organisé plusieurs ateliers et réunions à Montserrat en mars 2002, dans le cadre des efforts déployés par les autorités britanniques pour rappeler aux populations des territoires d'outre-mer les obligations qui leur incombent aux termes des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et engager avec elles un dialogue sur ce sujet. L'équipe aurait fait observer que les progrès accomplis par Montserrat dans ce domaine étaient plus importants que ceux d'autres territoires britanniques d'outre-mer, dans le sens où une déclaration des droits était inscrite dans sa constitution, où les autorités appliquaient des mesures de protection sociale axées sur la personne et clairement définies, où il existait des syndicats, et où l'île jouissait d'un climat de sécurité et de paix<sup>18</sup>.

32. L'éruption volcanique, en détruisant Plymouth, a également détruit la seule prison de l'île. Depuis lors, il a fallu prendre des dispositions d'urgence pour héberger les détenus. Les réclusionnaires sont, pour la plupart, transférés dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni. En décembre 2001, le Comité des droits de l'homme, ayant examiné les rapports du Royaume-Uni relatifs à ses territoires d'outre-mer, s'est déclaré préoccupé par la situation des détenus condamnés à de longues peines, qui devaient purger

leur peine dans d'autres territoires d'outre-mer. Il a demandé au Royaume-Uni de veiller à ce que, conformément aux articles 10, 17, 23 et 24 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les détenus condamnés à de longues peines puissent les purger sur leur territoire et, à défaut, d'explorer d'autres sanctions que la mise en détention<sup>19</sup>.

#### **E. Personnes évacuées**

33. Le Département britannique du développement international est chargé de l'assistance aux Montserratiens qui ont choisi de se réinstaller dans d'autres îles des Caraïbes. Le programme d'aide, intitulé « Targeted Assistance for Montserratians in the Caribbean » (Assistance ciblée aux Montserratiens dans les Caraïbes), a été mis en place en vue d'apporter une assistance financière aux groupes vulnérables qui n'étaient pas en mesure de faire face à leurs besoins essentiels (nourriture, loyer, services, distribution de frais médicaux, etc.). Le Département apporte également un soutien financier aux associations de Montserrat et aux organisations non gouvernementales qui viennent en aide aux personnes évacuées, et participe à l'achat d'outils et de matériaux pour la création d'entreprises. Un programme de parrainage des petites entreprises à l'intention des personnes évacuées vers Antigua-et-Barbuda et les Bermudes a été mis en place par l'intermédiaire de l'association Citizens and Friends of Montserrat qui le gère.

34. Les pays voisins ont déployé des efforts considérables pour assurer le bien-être des personnes évacuées. Selon le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, la population du pays a augmenté de 5 % avec l'arrivée des déplacés de Montserrat. Les personnes réinstallées bénéficient de prestations médicales et autres prestations sociales; l'enseignement de la maternelle à l'université est gratuit.

35. En septembre 2001, le statut de protection temporaire accordé aux Montserratiens résidant aux États-Unis à la suite de la crise provoquée par l'éruption volcanique a été prolongé jusqu'au 27 août 2002<sup>20</sup>.

### **VII. Aide au développement apportée par le Royaume-Uni**

36. Depuis le début de la crise économique déclenchée par l'éruption volcanique, le Département du développement international a alloué à Montserrat un montant de plus de 135 millions de livres sterling, dont une grande partie sert à financer la mise en place d'une infrastructure de base dans le nord de l'île, « plus sûr », afin de redonner un certain degré de normalité à la vie sociale et économique. Le Département a réservé pour la période 2002-2005/06 un montant de 72 millions de livres sterling à l'exécution de projets dans le cadre du Plan de développement du territoire. En novembre 2001, à la suite des discussions que le Gouvernement de Montserrat a eues avec le Département du développement international au sujet du Plan, le Gouvernement britannique a décidé d'accorder une plus grande autonomie financière à l'administration locale. De nouvelles mesures ont été prises à cette fin, dont l'affectation de ressources plus importantes, s'élevant à 1,5 million de dollars des Caraïbes orientales, à des projets de travaux publics peu importants, et la mise en place d'un nouveau dispositif pour l'exécution de projets financés à l'échelle locale, doté d'un budget annuel de 2 millions de dollars<sup>21</sup>. L'effectif du personnel représentant le Département à Montserrat sera réduit de moitié au cours de 2002 pour ne plus comprendre que quatre habitants de l'île et deux Britanniques en poste sur l'île. Au cours de l'exercice 2001-2002, le Cabinet du Gouverneur a engagé des dépenses d'un montant de 380 000 livres sterling environ au titre de projets exécutés à Montserrat, ce financement étant apporté par diverses sources du Gouvernement britannique. Ces fonds ont permis de financer des projets touchant l'environnement, la formation et la santé, ainsi que des programmes dans les domaines juridique et législatif. Le Ministre principal de Montserrat s'est déclaré préoccupé par la diminution des subventions accordées par le Royaume-Uni (voir par. 20).

### **VIII. Aide accordée par l'ONU et d'autres organisations internationales**

37. La majeure partie de l'aide que le système des Nations Unies apporte à Montserrat est fournie par le PNUD, qui exécute des programmes de coopération technique avec cinq territoires non autonomes de la région des Caraïbes, y compris Montserrat.

38. Après la première éruption volcanique en 1995, Montserrat a été déclaré pays en situation particulière sur le plan du développement. Depuis, pour aider les autorités de l'île à mener à bien le Programme de réinstallation des habitants après la catastrophe, le bureau du PNUD à la Barbade et le Bureau sous-régional de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO) ont centré leur aide sur l'atténuation des catastrophes et le renforcement institutionnel. Des Volontaires des Nations Unies ont ainsi été affectés à des secteurs stratégiques de l'infrastructure matérielle et sociale. À l'heure actuelle, quatre Volontaires recrutés sur le plan international fournissent un appui dans les domaines du système d'information géographique, de l'architecture, de l'ergothérapie (l'accent étant mis sur l'aide aux handicapés et aux personnes âgées), du soutien psychologique et de l'action sociale. Un cinquième Volontaire, ingénieur du génie civil, viendra les rejoindre en avril 2002. L'un des Volontaires est entièrement à la charge du Gouvernement japonais, les autres étant rémunérés par le Département du développement international. L'aide apportée par le PNUD permet également d'effectuer une évaluation globale de la vulnérabilité de l'île face aux catastrophes qui, par les éléments d'information qu'elle fournira, orientera les décisions des responsables de la planification du développement et les initiatives du secteur privé pour les 25 années à venir.

39. D'autres organismes des Nations Unies, tels que l'OMS et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), prêtent également leur concours. Le programme de santé pour 2000-2001 lancé par l'OPS/OMS pour satisfaire aux besoins prioritaires définis par l'administration locale comporte trois projets : salubrité de l'environnement, promotion de la santé et prévention des maladies, et mise en place de services de santé. Montserrat participe également à un projet du PNUCID visant à aider les services des douanes à instaurer un système de dédouanement pour les navires de faible tonnage et les avions légers, qui renforcera l'interdiction du trafic de drogues.

40. En 2000, Montserrat a signé un accord-cadre de coopération avec le Fonds européen de développement de la Communauté européenne. La dotation initiale pour la période 2000-2003, qui se chiffre à 8 millions d'euros, doit servir principalement à financer la réinstallation des personnes déplacées. Les principales

obligations définies dans l'accord comportent la fourniture de logements, de sites et de services, ainsi que l'ouverture d'un centre de services communautaires et d'un établissement d'enseignement tertiaire<sup>22</sup>.

## **IX. Relations avec les organisations et entités internationales**

41. Le territoire demeure membre de la CARICOM et de l'OECD, ainsi que des institutions associées à ces deux groupes, notamment l'Université des Antilles occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales. Il est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et de ses organes subsidiaires, et est représenté aux réunions du Groupe des Caraïbes pour la coopération en matière de développement économique, placé sous l'égide de la Banque mondiale.

## **X. Statut futur du territoire**

### **A. Position du Gouvernement du territoire**

42. En mars 2002, à l'occasion de la présentation du budget de 2002, le Ministre principal de Montserrat a fait la déclaration suivante :

« Ce gouvernement souscrit aux principes de démocratie, de responsabilité et de transparence dans la gestion des affaires publiques. Notre demande de réforme constitutionnelle ne s'écarte pas de ces principes. Vous n'ignorez pas qu'une Commission constitutionnelle a été créée pour revoir la Constitution et que le Gouvernement attend avec impatience ses recommandations. Cette Commission a été constituée de manière à encourager une consultation aussi large que possible et les contributions les plus diverses. Le Gouvernement de Montserrat invite les particuliers et les groupes intéressés à y participer.

Reconnaissant que notre législation est obsolète à bien des égards, le Gouvernement a constitué un comité de révision, dirigé par le

Bureau du Procureur général, afin de revoir et, le cas échéant, d'améliorer la législation en vigueur. Il devra notamment se pencher sur les changements intervenus dans le cadre juridique international, en particulier depuis le 11 septembre dernier. Il convient en effet d'étudier ce qui précède et la relation que Montserrat entretient avec les institutions régionales à la lumière de son statut de territoire britannique d'outre-mer. Nous avons l'espoir que certaines de ces questions seront examinées dans le cadre de la réforme constitutionnelle en cours. »

### **B. Position de la Puissance administrante**

43. Le 8 octobre 2001, devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale (voir A/C.4/56/SR.3), la représentante du Royaume-Uni s'est félicitée de l'occasion qui était donnée à son gouvernement d'exprimer sa position en tant que Puissance administrante et de déclarer que de nouveaux progrès avaient été accomplis dans la modernisation et le développement des relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer.

44. La représentante du Royaume-Uni a dit que le Comité consultatif des territoires d'outre-mer avait tenu sa troisième réunion à Londres en septembre 2001, sous la présidence de la baronne Amos, qui avait été nommée Ministre chargée des territoires d'outre-mer au Ministère des affaires étrangères en juin 2001. Ce comité est une instance de concertation politique entre les représentants élus des territoires d'outre-mer et le Gouvernement britannique. La réunion a été l'occasion de poursuivre le dialogue sur la gestion des affaires publiques et le développement futur des territoires, et a permis aux ministres compétents et aux gouvernements des territoires d'outre-mer d'engager des consultations sur des questions telles que le processus de révision de la Constitution et les obligations découlant des engagements internationaux du Royaume-Uni en matière de droits de l'homme.

45. La représentante du Royaume-Uni a dit que le partenariat entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer ne cessait d'évoluer. Un projet de loi sur les territoires britanniques d'outre-mer avait été présenté au Parlement le 21 juin, en vertu duquel les ressortissants de 13 des 14 territoires britanniques d'outre-mer se verraient accorder la nationalité

britannique, avec le droit de résider au Royaume-Uni, en application d'un engagement contracté dans le Livre blanc de 1999 sur les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer. Le projet de loi modifierait également la nomenclature, la nouvelle appellation de territoire britannique d'outre-mer, qui remplacerait celle de territoire dépendant, reflétant mieux la nature des relations avec les territoires en question. Le 26 septembre, le Royaume-Uni et la plupart de ses territoires d'outre-mer avaient adopté une Charte de l'environnement qui énonçait 10 principes directeurs correspondant aux engagements pris par la communauté internationale en matière d'environnement. En application de ces principes, le Royaume-Uni et les gouvernements des territoires avaient pris des engagements concrets spécifiant les modalités de leur coopération dans le domaine de l'environnement. Cet exemple illustre bien, de l'avis de la représentante du Royaume-Uni, les progrès qui pouvaient être accomplis grâce à la coopération dans des domaines d'intérêt mutuel; une telle coopération était indispensable pour assurer la prospérité, voire la survie, d'un grand nombre de territoires d'outre-mer ainsi que le bien-être de leur population.

46. Il était clair que, pour le Royaume-Uni, la volonté des populations concernées, exprimée dans le respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres traités internationaux, revêtait une importance primordiale. Les principes fondamentaux sur lesquels se fondaient les relations entre le Royaume-Uni et ses territoires, à savoir l'autodétermination, les obligations mutuelles, le droit des territoires de gérer leurs propres affaires dans toute la mesure possible et le ferme engagement du Royaume-Uni d'aider les territoires sur le plan économique et de les assister en cas d'urgence, montraient bien que l'approche du Gouvernement britannique était pour l'essentiel la même que celle de la Commission, ce que le Comité spécial ne pouvait que reconnaître.

47. Le Royaume-Uni continuerait, a-t-elle indiqué, de s'employer à améliorer sa coopération avec le Comité des Vingt-Quatre. Il a envoyé un représentant au Séminaire régional tenu à La Havane en 2001. Il se félicite des efforts que déploie le Comité pour poursuivre le dialogue informel avec les puissances administrantes en vue de retirer éventuellement les territoires de sa liste.

## XI. Examen par l'Assemblée générale

48. Le 10 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté sans la mettre aux voix la résolution 56/72 A et B. Dans la section VII de la partie B, qui se rapporte à Montserrat, l'Assemblée invitait la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres à continuer de fournir une aide d'urgence au territoire pour atténuer les effets des éruptions volcaniques et se félicitait de l'aide accordée par la Communauté des Caraïbes pour la construction de logements dans la zone de sécurité afin de remédier à la pénurie que la crise environnementale et le drame humain provoqués par les éruptions volcaniques du Mont Soufrière avaient entraînée, ainsi que de l'appui matériel et financier fourni par la communauté internationale pour alléger les souffrances causées par cette situation.

### Notes

- <sup>1</sup> Les éléments d'information contenus dans le présent document proviennent de rapports publiés et d'informations disponibles sur Internet. Les faits et chiffres qui y sont présentés sont les plus récents actuellement disponibles.
- <sup>2</sup> « Partnership for Progress and Prosperity: Britain and the Overseas Territories ». Livre blanc du Royaume-Uni, mars 1999 (A/AC.109/1999/1, annexe).
- <sup>3</sup> Trinidad and Tobago; Guyana; Suriname; Netherlands; Antilles; Aruba; Windward and Leeward Islands; 1st quarter 1998. *The Economist Intelligence Unit*, p. 74.
- <sup>4</sup> Site Web du *Montserrat Reporter* (<[www.montserratreporter.org](http://www.montserratreporter.org)>), édition du 12 avril 2002.
- <sup>5</sup> <[www.montserra-newsletter.com](http://www.montserra-newsletter.com)>, janvier/février/mars 2002.
- <sup>6</sup> Ibid., septembre 2001, et <[www.montserratreporter.org](http://www.montserratreporter.org)>, 11 mars 2002.
- <sup>7</sup> <[www.montserrat-newsletter.com](http://www.montserrat-newsletter.com)>, 20 septembre 2001, et <[www.montserratreporter.org](http://www.montserratreporter.org)>, 15 mars 2002.
- <sup>8</sup> <[www.montserrat-newsletter.com](http://www.montserrat-newsletter.com)>, 20 septembre 2001.
- <sup>9</sup> <[www.montserratreporter.org](http://www.montserratreporter.org)>, 8 mars 2002.
- <sup>10</sup> Review of Financial Regulation in the Caribbean Overseas territories and Bermuda: Implementing Recommendations, 8 février 2001 (<[www.fco.gov.uk/news/newstext.asp?4674](http://www.fco.gov.uk/news/newstext.asp?4674)>).

- <sup>11</sup> Agence France-Presse, 7 mars 2002.
- <sup>12</sup> <www.montserratreporter.org>, 22 mars 2002.
- <sup>13</sup> Ibid., 18 janvier 2002.
- <sup>14</sup> 1998 Caribbean Basin Profile, p. 315.
- <sup>15</sup> <www.montserratreporter.org>, 14 décembre 2001 et 29 mars 2002.
- <sup>16</sup> Ibid., 14 décembre 2001 et 3 mai 2002.
- <sup>17</sup> Ibid., 1er mars 2002.
- <sup>18</sup> Ibid., 29 mars 2002, « Human rights team ends Montserrat visit ».
- <sup>19</sup> Document du Comité des droits de l'homme, soixante-treizième session, CCPR/CO/73/UKOT, 6 décembre 2001.
- <sup>20</sup> <www.montserrat-newsletter.com>, 20 septembre 2001.
- <sup>21</sup> <www.montserratreporter>, 4 décembre 2001.
- <sup>22</sup> VIIe Fonds européen de développement, Cadre de coopération entre le territoire d'outre-mer de Montserrat et la Communauté européenne.
-